

Réunion du 12 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux-mille vingt-trois, le douze juin à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Régis CASSAROUMÉ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Marlène LE DIEU DE VILLE.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE THESE ET D'UNE ALLOCATION POST-DOCTORALE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE 2023-2026 ENTRE L'UPPA ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Par délibération du 12 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention quadriennale entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la période 2023-2026 afin de soutenir des projets de recherche, de valorisation et de transfert des résultats de la recherche en prise avec les enjeux sociaux, économiques et culturels de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Par cette même délibération, le conseil communautaire a donné délégation au bureau pour retenir les projets à financer, en fonction de l'enveloppe annuelle votée au Budget Primitif pour l'exécution de ladite convention.

Un crédit de **61 000 €** correspondant à l'exécution des actions prévues pour l'année 2023 dans le cadre de cette convention a été inscrit au budget 2023.

Ainsi, pour l'année 2023, au vu des propositions de la commission mixte UPPA-CCLO en charge de la sélection des projets, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de financer** la thèse intitulée « *Modélisation de la dispersion de phéromones dans les espaces cultivés en vue d'améliorer l'efficacité de produits de biocontrôle* » (porteurs de projet : Hélène GARAY et Hervé PLAISANCE, laboratoire IPREM), le cofinancement auprès d'IMT Mines Alès étant acquis,
- **de financer** le post-doctorat intitulé « *Développement d'un outil numérique permettant de proposer des solutions énergétiques bas carbone pour rafraîchir durablement les bâtiments et atténuer les effets des périodes caniculaires* » (porteurs de projets : Tarik KOUSKSOU et Éric SCHALL, laboratoire SIAME EA 4581).

- **d'autoriser** son Président à faire mandater les 61 000 € prévus à cet effet dès l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme

Le président,

Patrice LAURENT

